Image not found or type unknown

Ouverture du testament

Par **araxis**, le **24/06/2020** à **05:13**

Bonjour, mon père est décédé, et nous avons été contactés par un notaire, qui demande à chacun d'entre nous (2 frères et 1 sœur), la coquette somme de 387,-€ par personne concernée, à titre de première provision, afin de pouvoir dresser l'acte de Notoriété. Je desirerai savoir si cette disposition est legale, à savoir si le Notaire est en droit de demander une avance pour une prestation n'ayant pas encore eu lieu? Merci pour votre réponse .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés